

# Plan stratégique 2020-2022



## **Introduction :**

A l'heure des bouleversements, qu'ils soient climatiques, énergétiques ou politiques, notre intercommunale est amenée à définir de nouvelles stratégies pour les années 2020, 2021 et 2022.

Notre intercommunale est toutefois tributaire d'organisations œuvrant dans des secteurs régulés avec des cadres législatifs bien précis.

En tant qu'organisme public, notre intérêt se porte tout naturellement vers nos communes associées qui voient leurs dépenses accroître et leurs recettes diminuer. Les produits financiers liés au secteur de l'énergie régressent également...

Depuis plusieurs années, nous avons à cœur de procurer aux communes des services adaptés à leur besoin et souhaitons poursuivre dans cette voie en développant davantage le contenu de la centrale de marchés.

Dans un souci de bonne compréhension pour les élus, ce plan stratégique dresse un historique de notre intercommunale et expose brièvement le contenu de ses participations.

Enfin, compte tenu de l'objet social d'IPFBW, il est utile de rappeler qu'il nous est difficile d'établir des stratégies et de mesurer la performance de nos actions.



## *IPFBW dans les grandes lignes...*

IPFBW pour intercommunale pure de financement du Brabant wallon.

Notre intercommunale se compose de 29 communes :

Beauvechain, Braine-l'Alleud, Braine-le-Château, Braine-le-Comte, Chastre, Chaumont-Gistoux, Court-Saint-Etienne, Ecaussinnes, Genappe, Grez-Doiceau, Hélécline, Incourt, Ittre, Jodoigne, La Hulpe, Lasne, Lincet, Mont-Saint-Guibert, Nivelles, Orp-Jauche, Ottignies-Louvain-la-Neuve, Perwez, Ramillies, Rebecq, Rixensart, Tubize, Walhain, Waterloo, Wavre.

Elle est dite intercommunale « pure » car son actionariat est composé à 100% par les pouvoirs publics, en l'occurrence, les communes.

IPFBW (ex SEDIFIN) a été mise en place en 1996 dans le but de loger les participations des communes en Electrabel et ce, en raison du fait que le gestionnaire du réseau de distribution<sup>1</sup> ORES (ex SEDILEC) ne pouvait pas détenir des participations de l'associée avec qui il partageait son activité (participation croisée non autorisée).

Depuis lors, des décrets successifs et relatifs à l'organisation du marché régional de l'électricité et du gaz ont modifié considérablement la structure des participations au sein d'IPFBW par le biais de mémorandum of understanding (M.o.U)<sup>2</sup> :

### **M.o.U de 2008**

L'actionariat des GRD devait être revu afin de renforcer la participation des communes dans le capital des GRD et ce, afin de soustraire l'exploitation du réseau de toute influence significative des producteurs et/ou fournisseurs.

Concrètement, dès février 2009, au moins 70% des parts devaient être détenues par les communes représentatives du capital du GRD et, au 31 décembre 2018, les communes devaient détenir 75% (+ une part) du capital du GRD.

A l'issue de cette période, le partenaire privé pouvait exercer son droit de put (une fois qu'il ne détenait plus que 25% du capital, il avait le droit d'exiger que l'ensemble des parts, qu'il détenait encore, soient rachetées par le partenaire public).

Le prix de cession ainsi que le calendrier de cession étaient repris dans le M.o.U. daté du 03 novembre 2008. Le prix de cession équivalait à la valeur économique telle qu'appliquée dans le cadre des M.o.U de 2001 et 2002.

Les opérations qui suivront se calqueront sur la formule arrêtée à cette époque.

---

<sup>1</sup> GRD en abrégé

<sup>2</sup> Protocole d'accord



### **Avenant au M.o.U de 2008 (30 juillet 2010) - Mise en place d'un nouveau calendrier :**

Par son arrêt du 15 janvier 2010, le Conseil d'Etat remettait en cause le mécanisme des composantes X et Y, inclus dans le M.o.U 2008, qui permettait l'acquisition progressive des parts de capital liées aux dividendes.

Après quoi, les pouvoirs publics ont été tenus d'acquérir immédiatement les parts nécessaires à la détention de 70% du capital du GRD.

Au vu des décisions évoquées ci-dessus, Intermixt<sup>3</sup> a négocié, avec Electrabel pour le compte de SEDILEC, de monter directement à 75% et de restituer la totalité des fonds propres (réduits à 33%) prévue pour l'acquisition de l'ensemble des parts dans les deux secteurs (gaz et électricité).

D'après les estimations qui avaient été effectuées par ORES, les fonds propres restitués aux pouvoirs publics, étaient suffisants pour l'acquisition des parts à hauteur de 75%. Le solde pouvait, le cas échéant, être investi dans une augmentation de capital de Sedilec qui proposait des parts « R » permettant ainsi d'augmenter ses fonds propres pour financer la maintenance et le développement de son réseau. Ces parts donnaient droit à un dividende prioritaire. Selon ORES, le rendement de ces parts se situait ~ à 3,60%/an.

En juin 2011, les pouvoirs publics détenaient 75% du GRD.

### **M.o.U de 2014**

Les M.o.U de 2001 (Elec) et 2002 (Gaz) prévoyaient la participation des pouvoirs publics wallons au capital d'Electrabel Customer Solutions (ECS) et ce afin de préserver les revenus des pouvoirs publics wallons en vue de la fin des activités de fourniture d'énergie par les GRD mixtes wallons (libéralisation des marchés de fourniture d'électricité et de gaz).

Depuis 2012, les activités de fourniture d'énergie d'ECS (Electrabel Customer service, branche fourniture d'Electrabel) s'effondraient et affichaient des pertes, ce qui engendrait dans le chef des pouvoirs publics des revenus négatifs. Dès lors, les pouvoirs publics ont manifesté leur souhait de sortir du capital d'ECS.

Le M.o.U du 22 décembre 2014 reprenait les deux opérations suivantes :

- la sortie complète des pouvoirs publics wallons du capital d'ECS avec effet au 31 décembre 2014 (en lieu et place du Momentum initial de 2019) ;
- l'anticipation de l'échéance de la notification de l'exercice par Electrabel de son droit de put et l'anticipation de la date effective pour une sortie complète du capital d'Ores Assets au 31 décembre 2016 (en lieu et place du 31 décembre 2019).

Le M.o.U de 2014 était une anticipation d'une opération dont les contours avaient, pour l'essentiel, déjà été fixés par des conventions existantes : les principes contenus dans ces conventions étaient *mutatis mutandis* maintenus, sous réserve des modifications prévues dans la convention.

---

<sup>3</sup> Structure d'échanges entre intercommunales issues du secteur énergétique (aujourd'hui a laissé la place au GIE)



Aujourd'hui, les communes détiennent 100% du capital du GRD ORES assets.

Depuis 2007, les missions d'IPFBW se sont considérablement élargies en commençant par l'organisation d'un achat groupé d'électricité et de gaz pour le compte des pouvoirs locaux du Brabant wallon.

D'autres marchés ont suivi et suivront encore.



## I. Les secteurs d'activités et leur évolution

### I.1.- Gestion des participations dans ORES Assets :

Ores pour opérateur de réseaux d'énergies.

IPFBW détient (au 31 décembre 2018) :

Secteur Brabant wallon :

- 4.290.936 parts A électricité d'une valeur nette comptable de 24,8504 €
- 3.310.547 parts A gaz d'une valeur nette comptable de 24,8504 €
- 145.929 parts R électricité d'une valeur nominale de 100 €

Secteur commun :

- 149.022 parts A électricité d'une valeur nette comptable de 24,8504 €
- 77.203 parts A gaz d'une valeur nette comptable de 24,8504 €

Parts « R » (cf. « avenant M.o.U de 2008 ci-avant):

- 145.929 parts R électricité d'une valeur nominale de 100 €

En application de la nouvelle méthodologie tarifaire, les parts R disparaîtront au 31 décembre 2019. Elles seront automatiquement converties en parts A.

Ores Assets a été créée en décembre 2013 en regroupant les intercommunales propriétaires des réseaux ((Ideg, IEH, IGH, Interмосane, Interest, Interlux, Sedilec, Simogel).

Les missions d'ORES :

- Distribution de l'énergie (électricité, gaz naturel, éclairage public) sur le territoire couvert ;
- Gestion, entretien et développement du réseau ;
- Interventions en cas de pannes ou incidents sur le réseau : intempéries, défauts, dommages causés par des tiers, etc.
- Priorité à la sécurité des utilisateurs, des riverains et du personnel ;
- Poursuite d'un impératif de qualité et de service.

ORES en quelques chiffres <sup>4</sup> :

- 1,125 milliard de chiffre d'affaires consolidé ;
- 200 communes associées ;
- 2.296 collaborateurs (effectif total) ;
- 50.280 km de réseaux de distribution en électricité ;
- 9.596 km de réseaux de distribution en gaz ;

---

<sup>4</sup> Sources : ORES Proximité – avril 2019



- 443.164 luminaires d'éclairage public communal ;
- 1.634.000 compteurs relevés par an ;
- 11.768.092 MWh distribués sur les réseaux en électricité ;
- 13.025.056 MWh distribués sur les réseaux en gaz ;
- +/- 1.900.000 clients desservis en électricité et en gaz

### *Le rôle d'IPFBW en ORES :*

Conformément aux statuts d'ORES, IPFBW s'engage solidairement à prêter son concours financier.

L'entrée en vigueur de la nouvelle méthodologie tarifaire d'ORES, approuvée par la CWaPE<sup>5</sup>, a permis une vision financière plus claire quant à la politique des dividendes pour 2019 à 2023 :

- le maintien d'un niveau de fonds propres « idéal » de 40% avec un principe de solidarité entre les actionnaires ;
- la mutualisation du bénéfice afin de répartir le résultat entre les actionnaires sur base de leur détention de fonds propres. Cela permet de rétablir une équité entre les secteurs sous-capitalisés et les secteurs sur capitalisés. En effet, actuellement, les secteurs sur capitalisés, via la mutualisation de la dette d'ORES, permettent de diminuer les coûts de financement mais disposent d'un taux de rendement des fonds propres inférieur aux secteurs sous-capitalisés ;
- la dette d'ORES est également mutualisée et bénéficie de la solidarité des secteurs sur capitalisés ;
- la mise en place d'une politique de mise en réserve équivalente à 30% du bénéfice sans plus aucune recapitalisation ;
- la mise en place d'un pay out ratio de 70%.

### ***1.2.- Autres participations dans le domaine de l'énergie :***

#### **EBW**

IPFBW détient 70.000 parts, soit 99,9% du capital.

Société anonyme dénommée "ENERGIE BRABANT WALLON" en abrégé « EBW ».

Elle a pour objet de créer, de promouvoir et de coordonner, par tous moyens quelconques, toutes activités dans les domaines de l'énergie, de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, des économies d'énergie, de l'eau, des transports, et des services aux collectivités publiques.

Elle apporte son aide aux communes et associations de communes ainsi qu'aux autres organismes publics dans tous les domaines qui intéressent son objet.

---

<sup>5</sup> Commission wallonne pour l'Energie, organisme officiel de régulation des marchés wallons de l'électricité et du gaz.

Partant, la société peut, tant en Belgique qu'à l'étranger, faire toutes les opérations commerciales, industrielles, financières et civiles, mobilières ou immobilières ayant un rapport direct ou indirect, même partiel avec son objet ou pouvant en faciliter la réalisation. La société peut notamment s'intéresser par voie d'apports, de fusion, d'absorption, de souscription, de participation et, plus généralement, prêter son concours financier à toute entreprise, association ou société, belge ou étrangère, sous quelque forme juridique que ce soit, ayant une activité en relation avec son objet.

Etant donné qu'il s'agit d'une société à participation publique locale significative, le Conseil d'administration d'IPFBW est compétent pour nommer les représentants du Conseil d'administration d'EBW.

Deux fois par an, le coordinateur d'EBW présente les activités et les comptes au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale d'IPFBW.

#### **Publigaz :**

IPFBW détient 517 parts, soit 1,50% du capital.

Créé en 1996, Publigaz est un holding défendant les intérêts du secteur communal dans lequel il détient une participation de 77,62% dans Fluxys (qui contrôle le transporteur de gaz naturel Fluxys Belgium).

Fluxys Belgium est le gestionnaire indépendant de l'infrastructure de transport et de stockage de gaz naturel en Belgique. L'entreprise est aussi l'opérateur du Terminal GNL à Zeebrugge. Ils ont aussi développé leur infrastructure pour en faire le carrefour par excellence des flux gaziers transfrontaliers en Europe du Nord-Ouest.

Au niveau financier, le résultat net dégagé par les activités régulées est déterminé pour l'essentiel sur la base des capitaux propres investis, de la structure financière et des taux d'intérêt (OLO). Le dividende récurrent continuera d'évoluer en fonction de l'évolution de ces trois paramètres.

#### **Publi-T :**

IPFBW détient 21.412 parts, soit, 1,40% du capital.

Holding créé pour défendre les intérêts du secteur communal en Elia.

Publi-T a pour mission de gérer la participation des autorités locales belges en Elia, le gestionnaire national du réseau de transport pour l'électricité, ainsi que le gestionnaire régional de certains réseaux de distribution.

Publi-T veille, en tant qu'actionnaire stratégique, sur les intérêts du secteur communal dans ce segment de marché. Publi-T est l'actionnaire de référence en Elia.

Publi-T est détenue par des intercommunales de financement du secteur mixte flamand, des intercommunales pures flamandes et le Vlaamse Energie Holding, par SOCOFE, par des intercommunales de financement wallonnes et par l'intercommunale de financement bruxellois Interfin.





Elia fait partie des cinq plus grands gestionnaires de réseau de transport européens. Elle assure le transport de l'électricité des producteurs vers les gestionnaires de réseau de distribution et les grands consommateurs industriels, ainsi que l'importation et l'exportation d'électricité depuis et vers les pays voisins. Le groupe joue un rôle moteur dans le développement du marché européen de l'électricité et l'intégration de l'énergie renouvelable.

Il représente plus de 2.000 collaborateurs et un réseau de plus de 18.000 km de liaisons à haute tension au service de 30 millions de consommateurs finaux.

Assurant le transport efficace et fiable de l'électricité des producteurs vers les consommateurs de distribution et les grands consommateurs industriels, mais aussi l'importation et l'exportation d'électricité de et vers les voisins, le groupe joue un rôle essentiel dans le développement du marché européen de l'électricité et de l'intégration de l'énergie renouvelable.

Le groupe offre également un large éventail d'activités de consultance et d'engineering par l'intermédiaire de sa filiale Elia Grid international (EIG).

Le Groupe opère sous l'entité juridique Elia System Operator, une entreprise cotée en bourse dont l'actionnaire de référence est le holding communal Publi-T.

## **SOCOFE**

IPFBW détient 801 parts, soit 0,17% du capital.

SOCOFE est présente dans des secteurs qui intéressent directement le service aux collectivités locales et qui influencent la qualité de vie de la population.

Historiquement, SOCOFE a d'abord investi dans le secteur de l'énergie. Ensuite, elle a pris d'autres positions dans l'environnement, les énergies renouvelables et les déchets, la gestion du cycle de l'eau et les technologies de l'information.

Progressivement, les activités de réseau sont devenues une priorité pour SOCOFE étant donné que dans les marchés libéralisés, les réseaux occupent une place centrale et stratégique pour un fonctionnement équilibré du marché.

La rentabilité maximale immédiate n'est pas recherchée à tout prix. SOCOFE peut être active dans des secteurs où le rendement est différé dans le temps mais où l'enjeu pour les populations est majeur, ce qui explique la présence forte du holding dans des secteurs comme celui de l'eau ou des énergies renouvelables.

*L'actionnariat est significativement composé d'intercommunales (48,94%). SOCOFE veille à ce qu'elles soient représentatives de la Wallonie. Des partenaires financiers et institutionnels sont également associés au capital (51,06%).*

## **Activent**

IPFBW détient 6 parts sociales de catégorie B, soit 5% du capital.



Activent a pour objet la construction et l'exploitation de projets d'énergies renouvelables (parc éolien) sur le territoire wallon.

La liste non exhaustive des projets à développer faisait partie du pacte d'actionnaires. A noter que des études préalables ont démontré que les vents étaient moins favorables pour l'implantation d'éoliennes en Brabant wallon.

A ce jour, IPFBW a participé à deux projets :

- Le Roeulx : construction d'une éolienne

Caractéristiques et hypothèses du projet :

- Une éolienne (sur un parc de 5 éoliennes) située sur le territoire de la commune du Roeulx ;
- Eolienne Enercon d'une puissance de 2,3 MWh ;
- CAPEX de 3,2 M € (dont 160 k € pour IPFBW)
- Etude des vents du parc (P50) : 2.000 h/an ;
- Production attendue : 4,4 GWh ;
- Durée de vie estimée de l'éolienne : 20 ans ;
- Durée d'octroi des certificats verts : 15 ans (réservation déjà effectuée) ;
- prix de transfert à EDF Luminus : 182 k €/ MWh ;
- IRR attendu du projet : 6,8%.

- Ghislenghien : construction de deux éoliennes :

Caractéristiques et hypothèses du projet :

- Deux éoliennes Enercon d'une puissance de 2,3 MW développées par IDETA
- Etude des vents (P50): 1.720 h/an
- Production attendue : 7,9 GWh
- Durée de vie estimée : 20 ans
- Durée d'octroi des certificats verts : 15 ans
- Prix de transfert à IDETA : 156 k €/MWh
- Montant maximal de l'investissement : 5,630 m€
- Montant de l'investissement pour IPFBW : 290.932,80 € (30% par augmentation de K : 93.803,80 € et 70% par prêt d'actionnaire : 197.129 €)
- IRR attendu du projet : 7,2%



## I.2. – Prévisions en terme de revenus<sup>6</sup>

### Participations en ORES

	2020	2021	2022
<b>Dividendes GRD Public (Elec)</b>	€ 6.653.867,13	€ 6.793.947,85	€ 6.928.653,61
<b>Dividendes GRD Public (Gaz)</b>	€ 4.285.270,36	€ 4.400.276,56	€ 4.513.777,43
<b>Dividende net</b>	<b>€ 10.939.137,49</b>	<b>€ 11.194.224,41</b>	<b>€ 11.442.431,05</b>

### Autres participations

	2020	2021	2022
<b>Publi-T, Publigaz, SOCOFE,...</b>	€ 2.000.000	€ 2.000.000	€ 2.000.000

IPFBW mettra tout en œuvre pour verser un dividende équivalent aux années antérieures.

<sup>6</sup> Chiffres donnés à titre indicatif

## II. Gestion financière

IPFBW assure une gestion pérenne grâce à ses participations dans le secteur régulé de l'énergie.

Jusqu'à ce jour, les communes associées ont évité des frais conséquents liés aux différentes montées en puissance.

- *Financement du droit de put d'Electrabel*

Pour rappel, le droit de put s'élevait à 62.392.387 € dont 35.909.339 € pour le secteur « électricité » et 26.483.048 € pour le secteur gaz.

Il a été financé avec une sortie de cash à hauteur de 22.650.000 € et un financement par emprunts à hauteur de 39.742.387 €.

Le marché de financement, organisé par le GIE pour l'ensemble des IPF, était réparti en 10 lots avec la proportion de IPFBW dans chaque lot a été établie comme suit :

- Lots 1, 2, 3 et 4 - bullet 5 ans : 10,39%
- Lots 5 et 6 - bullet 7 ans : 13,22%
- Lots 7, 8, 9 et 10 – annuité constante 15 ans : 17,92 %

A l'issue du marché, l'attribution aux différentes banques est la suivante :

- Les lots 1, 2 et 5 à ING, respectivement au prix (marge) de 29 bp, 33 bp et 39bp ;
- Les lots 3,4, 6 et 8 à Belfius, respectivement au prix (marge) de 34 bp, 36 bp, 43bp et 49bp ;
- Les lots 7 et 10 à CBC, respectivement au prix (marge) de 46 bp et 51 bp ;
- Le lot 9 à BNP Paribas Fortis au prix (marge) de 47 bp.

Les montants annuels à rembourser pour les années 2020 à 2022 sont repris ci-dessous :

	2020	2021	2022
	€ 25.940,94	€ 25.940,94	€ 25.940,94
	€ 15.626,24	€ 3.122.236,24	
	€ 15.004,92	€ 3.121.614,92	
	€ 382.414,82	€ 382.414,82	€ 382.414,82
	€ 381.651,82	€ 381.651,82	€ 381.651,82
	€ 381.593,16	€ 381.593,16	€ 381.593,16
	€ 383.061,11	€ 383.061,11	€ 383.061,11
	€ 14.601,07	€ 3.121.211,07	
	€ 13.358,42	€ 3.119.968,42	
	€ 24.853,60	€ 24.853,60	€ 24.853,60
Total :	€ 1.638.106	€ 14.064.546	€ 1.579.515

En rouge, les emprunts « bullet » 5 ans arrivant à échéance et qu'il conviendra d'arbitrer.



### III. Services aux communes

#### *Marchés groupés*

Depuis 2007, IPFBW organise au profit de ses communes des marchés groupés dans divers domaines tels :

- L'électricité ;
- Le gaz ;
- Les assurances ;
- Les télécommunications ;
- Les services postaux ;
- Le Cyber Risk ;

Les atouts de la centrale de marché :

- une baisse de prix considérable liée à l'effet de masse (les économies réalisées à ce jour sont évaluées à 5 millions €)
- un allègement de la charge administrative liée à l'organisation de marchés publics pour les adhérents (rédaction du cahier spécial des charges, lancement et attribution du marché, relations avec l'autorité de tutelle, ...)
- des prestations à charge de notre intercommunale.

Les perspectives :

- élargir la centrale à de nouveaux services
- prendre plus en compte la notion « Smart Cities » (objets connectés, app, ...)
- mettre en place une synergie avec in BW dans le cadre des nouveaux services proposés aux communes, notamment pour alimenter la plateforme de données pour toutes les communes du Brabant wallon.

En collaboration avec in BW, des réunions ont été organisées avec les représentants communaux en vue de mieux cerner leurs attentes.

Après avoir effectué un sondage, il ressort que les marchés repris ci-dessous suscitent un intérêt dans leur chef.

- jauges et thermostats intelligents en vue d'éviter les cuves vides, de remédier rapidement aux pannes éventuelles, d'optimiser la consommation de gaz et/ou mazout de chauffage, d'envoyer des données de mesure vers une plateforme unique, ...
- entretien des panneaux photovoltaïques. En plus des conditions météorologiques et atmosphériques, l'accumulation de salissures, de mousses et de poussières, peut entraîner une baisse du rendement des panneaux photovoltaïques. Pour garantir la longévité du matériel, un nettoyage semestriel ou annuel des panneaux est recommandé
- installation et vérification des extincteurs et des détecteurs de fumée
- inspection, contrôle et certification des installations électriques par des organismes de contrôles agréés;



- inspection, contrôle et certification des ascenseurs, monte-charge, ...
- numérisation des registres de l'Etat civil
- fourniture du sel de déneigement
- placement de bornes Wi-Fi publiques, un service tant pour les habitants que pour les personnes en transit sur le territoire (visite des sites touristiques du BW)
- détection des poubelles publiques remplies.

IPFBW en collaboration avec in BW mettra tout en œuvre pour développer des marchés intéressants pour les communes.

#### **IV. Evolution des intercommunales pures de financement**

GIE IPFBW (groupement d'intérêts économiques) :

Au regard de l'évolution du secteur et des réformes voulues par l'Union européenne, les matières traitées par les intercommunales pures de financement se sont nettement complexifiées.

Si les intercommunales pures de financement wallonnes (IPFW's) sont des associés de référence, tant dans la gestion des réseaux de distribution en Wallonie que dans la gestion des réseaux de transport actifs en Belgique et à l'étranger via leurs participations dans les holdings financières telles que Publi-T et Publigaz, elles ont également des intérêts communs dans d'autres structures actives dans le secteur de l'énergie (ex : Socofe).

De plus, les intercommunales pures de financement wallonnes sont les garants de la proximité communale et de la diffusion de l'information vis-à-vis des élus locaux et de l'actionnaire communal en général.

Afin de répondre à une coordination optimale dans ces structures où les intérêts convergent et afin de partager et de mutualiser les connaissances et de renforcer le travail commun d'analyse, le GIE a été mis sur pied afin de permettre aux IPFW's d'apparaître ensemble au travers d'un principe de coopération pragmatique, et ce sans remettre en cause la stratégie et l'organisation locale voulues par les communes associées dans chaque IPFW.

Le GIE a été créé en date du 1er janvier 2015. Deux structures y travaillent de manière coordonnée : le comité technique (représenté par les techniciens de chaque intercommunale) et le conseil de gérance, organe décisionnel représenté par une répartition politique au regard l'ensemble des IPFW's.